

[DOSSIER SPÉCIAL]

La RE2020,

premiers retours
d'expérience et
direction Cap 2030

→ P.29

La réforme de
MaPrimeRénov' mise sur
les rénovations globales

→ P.33

Le DPE toujours décrié,
la voie ouverte vers des
modifications



→ P.25

Salon Artibat :
les dernières nouveautés
en vidéo

→ P.34

Interdiction de location des
passoires thermiques : de
possibles dérogations ?

SOMMAIRE

- ▶ **Édito** **3**
- ▶ **Dossier spécial RE2020** **5**
- ▶ **Artibat : les nouveautés en vidéo** **25**
- ▶ **Les actus du mois** **29**
- ▶ **Conjoncture** **39**
- ▶ **Architecture** **46**
- ▶ **Carnet de nominations** **51**
- ▶ **Les produits du mois** **54**



ÉDITO

Alors que la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022 pour les logements, et depuis le 1er juillet 2022 pour certains bâtiments tertiaires (bureaux et établissements scolaires), quels sont les premiers retours d'expérience des architectes, des constructeurs de maisons individuelles et des promoteurs immobiliers ?

S'il est encore un peu tôt pour avoir des retours concernant les logements collectifs, Julien Serri, délégué national aux affaires techniques du Pôle Habitat FFB, nous en dit plus sur les maisons individuelles en page [9](#). Un peu éclipsés par l'inflation généralisée, les surcoûts liés à la RE2020 restent par ailleurs une inquiétude latente.

Les architectes, eux, anticipent déjà les prochains seuils, fixés pour 2025, 2028 et 2031 (cf page [13](#)). Mais si la RE2020 introduit de nouveaux indicateurs plus exigeants, que ce soit en termes

d'analyse du cycle de vie (ACV), d'architecture bioclimatique, de prise en compte du confort d'été, ou de contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur (QAI), certains acteurs du bâtiment identifient d'ores et déjà des limites, qui pourraient être dépassées dans le cadre de la prochaine réglementation qui devrait intervenir en 2031.

C'est tout le sens de la démarche « Cap 2030 », lancée par le Plan Bâtiment Durable, Effinergie, le CSTB, l'Alliance HQE-GBC et le collectif « Quartiers Bâtiments Durables », et détaillée en page [5](#).

Parmi les axes d'amélioration pour la RE2020 Tertiaire : la réversibilité des usages, qu'il pourrait être intéressant d'inscrire dans la réglementation, dans un contexte de fin des « *grands complexes de bureaux* » avec le développement du télétravail, comme le souligne le directeur opérationnel de Valoptim en page [17](#).



Claire Lemonnier
Rédactrice en chef



**Il y a toujours une solution Isover
pour un bâtiment durable !**

**DÉCOUVREZ TOUTES
NOS SOLUTIONS**

RE2020 : FACE AUX PREMIÈRES LIMITES IDENTIFIÉES, ALLER PLUS LOIN AVEC CAP 2030



Entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2022 pour les logements, soit il y a bientôt deux ans, la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) a remplacé la Réglementation Thermique 2012 (RT2012). Mais quels sont les premiers retours d'expérience ? Y a-t-il des limites identifiées ? En quoi consiste Cap 2030, qui vise à anticiper la prochaine réglementation ? Le point avec Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, Christophe Rodriguez, directeur de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB), et Angélique Sage, responsable technique chez Effinergie.

Parmi les grandes nouveautés par rapport à la RT2012, la RE2020 introduit de nouveaux sujets et des indicateurs plus exigeants, que ce soit pour l'analyse du cycle de vie (ACV) du bâtiment, la prise en compte du confort d'été, le Bbio et la

conception bioclimatique, ou encore le contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur (QAI).

Selon Christophe Rodriguez, directeur de l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB), il s'agit d'une réglementation « innovante au niveau mondial ». « Compter le carbone des matériaux et le réglementer, c'est une innovation à minima européenne, voire mondiale. Je ne saurais pas citer des pays qui sont allés aussi loin que nous en termes d'ambition et de méthode. La RE2020 est une réglementation incroyable et il faut l'avoir en tête », insiste-il.

L'importance du Bbio et de l'architecture bioclimatique

Parmi les indicateurs devenus plus exigeants, Christophe Rodriguez souligne le cas du « Bbio », c'est-à-dire des besoins bioclimatiques.

RE2020 : FACE AUX PREMIÈRES LIMITES IDENTIFIÉES, ALLER PLUS LOIN AVEC CAP 2030

« *Le Bbio c'est quoi ? C'est comment la conception architecturale du bâtiment diminue de façon intrinsèque le besoin d'énergie pour chauffer, éclairer, ventiler, voire rafraîchir ou climatiser le cas échéant* », vulgarise-t-il.

Selon lui, la RE2020 redonnerait ses lettres de noblesse à l'architecture bioclimatique, et donc au rôle de l'architecte : « *Il faut réfléchir à la quantité de matière, à l'orientation, à la compacité du bâtiment, à l'utilisation des vitrages à bon escient, donc vraiment on a besoin des architectes et de l'architecture* ».

« *Avant, en RT2012, cela arrivait souvent qu'on voit des Bbio -20, -25, -30, parce que ce n'était pas l'indicateur le plus dur à respecter. Aujourd'hui, c'est difficile de respecter le Bbio. Il faut vraiment se donner du mal* », précise-t-il. Et d'ajouter : « *Ce qu'on voit, c'est que lorsqu'on respecte le Bbio, en général, tous les autres indicateurs énergétiques passent* ».

Ventilation, QAI, confort d'été... les grandes nouveautés

Parmi les autres nouveautés saluées figurent également le contrôle de la ventilation et de la qualité de l'air intérieur (QAI). « *Il y a quelque chose qui manquait dans la RT2012, ce sont des notions liées à la ventilation. Il y a eu de grosses avancées dans la RE2020, parce qu'elle introduit des contrôles et mesures sur les systèmes de ventilation. C'est une très bonne chose. Cela*

nous paraît extrêmement pertinent puisqu'on met des systèmes qui doivent permettre au bâtiment de renouveler son air intérieur, d'évacuer les polluants, d'évacuer le surplus d'humidité etc. », souligne Angélique Sage, responsable technique chez Effinergie.

Alors que l'été 2023 a encore été parmi les plus chauds, la prise en compte du confort d'été dès la conception du bâtiment est également un aspect de plus en plus important pour éviter d'avoir à installer des équipements de climatisation très consommateurs. Dans ce contexte, les trois experts que nous avons interrogés ont estimé que le calcul des degrés/heure, fondé sur un scénario caniculaire de 2003, était « *mieux qu'avant* ». « *Nous sommes plutôt contents qu'on fasse évoluer cet indicateur, qui n'avait pas changé depuis la RT2005* », précise la responsable technique d'Effinergie.

La RE2020 introduit par ailleurs trois « seuils » ou « paliers » : 2025, 2028, et 2031. Ayant chacun des exigences déjà détaillées, ces trois seuils permettent aux professionnels de les anticiper.

Quelques mois avant l'entrée en vigueur de la RE2020 pour les logements, de nombreux professionnels du bâtiment s'inquiétaient de l'impact de cette nouvelle réglementation sur la hausse du coût de la construction.

“

« Compter le carbone des matériaux et le réglementer, c'est une innovation a minima européenne, voire mondiale. La RE2020 est une réglementation incroyable et il faut l'avoir en tête »

**Christophe Rodriguez,
directeur de l'IFPEB**

**QUALIBAT, PARTENAIRE DE
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

**CHAUDIÈRE BOIS, VENTILATION, PAC,
CHAUFFE-EAU, PHOTOVOLTAÏQUE**

**TOUS LES MÉTIERS DE LA
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE SONT
CHEZ QUALIBAT.**

en savoir plus

sur qualibat.com

RGE



QUALIBAT

Votre label de fiabilité

LES PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE CONCERNANT LA RE2020 SE FONT ENTENDRE



La RE2020 est entrée en vigueur en janvier 2022 pour les logements. Cela fait bientôt deux ans que cette réglementation, qui a pour objectif de diminuer l'empreinte carbone des bâtiments et d'améliorer leurs performances thermiques, est appliquée en France. Petit tour d'horizon des premiers retours des principaux concernés.

Cela va bientôt faire deux ans que la RE2020 est en vigueur pour les logements en France. Mise en place pour prendre la suite de la RT2012, cette réglementation, initialement prévue pour le 1er janvier 2020, est finalement entrée en vigueur au 1er janvier 2022. Un report qui s'expliquait à l'époque par la crise sanitaire, les polémiques avec les acteurs du secteur et les évolutions importantes qui entouraient ce projet.

Deux ans donc que les différentes entreprises du bâtiment œuvrent avec cette nouvelle réglementation, qui les incite

à diminuer l'empreinte carbone des bâtiments et à tout faire pour améliorer la performance énergétique de ces derniers. Mais ce laps de temps est-il suffisant pour avoir des premiers retours concrets de la part des différents acteurs du secteur ?

Il est encore un peu tôt pour avoir une vision précise des effets de la RE2020

Pour Julien Serri, délégué national aux affaires techniques du Pôle Habitat FFB, il est encore un peu tôt pour tirer des conclusions de cette RE2020, même si les premiers retours parviennent aux oreilles du Pôle Habitat FFB, notamment en ce qui concerne les maisons individuelles.

« On a eu pas mal de retours sur l'aspect maison individuelle, beaucoup moins sur le logement collectif. On a commencé les premières livraisons de maisons fin 2022. C'est à partir du moment où on a livré un bâtiment RE2020 que l'on peut avoir des retours. Sur le logement collectif, je pense

LES PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE CONCERNANT LA RE2020 SE FONT ENTENDRE

qu'il y a très peu d'appartements RE2020 qui ont été livrés, d'où le peu de retours pour le moment », explique Julien Serri.

Une autre raison pour expliquer le peu de retours actuels concernant la RE2020 : avec une entrée en vigueur en janvier 2022, beaucoup de permis de construire ont été déposés hâtivement en 2021, afin d'être soumis uniquement à la RT2012. La RE2020 ne s'applique en effet qu'aux permis de construire déposés à compter du 1er janvier 2022.

...même si certaines tendances se dégagent, surtout dans l'individuel

Reste que des premiers retours existent tout de même pour les maisons individuelles. La nouvelle réglementation impose notamment d'importants efforts sur la conception du bâti et sur la partie énergétique, comme l'avait pressenti le Pôle Habitat de la FFB.

L'indicateur Bbio, qui faisait déjà partie des trois exigences de la RT2012, est aujourd'hui au cœur de la conception de toute maison neuve. *« Aujourd'hui, on dimensionne pratiquement toutes les maisons au Bbio. Cet indicateur nous pousse à nous pencher davantage sur l'architecture globale des maisons, sur leur orientation, le nombre de pièces, ou encore leur forme. Les maisons qui ne sont pas cubiques ou rectangulaires se comportent très mal du point de vue de la performance thermique.*

Le Bbio nous incite donc à faire davantage de cubique que de l'architectural », explique M. Serri.

L'autre changement majeur, qui fait suite à la conception, se situe au niveau des matériaux. Julien Serri explique qu'après avoir optimisé la conception d'une maison, il faut s'attaquer à son isolation afin de pousser les performances énergétiques du bâti à un niveau encore supérieur. *« Les trois postes principaux d'isolation ont dû être renforcés, c'est-à-dire les planchers, les murs et les combles. On est sur des niveaux d'isolation plus élevés que ceux de la RT2012. Tout simplement parce que le DPE renforcé est synonyme d'une isolation renforcée », déclare Julien Serri.* Pour atteindre un tel niveau d'isolation, il est donc nécessaire de trouver les matériaux et les isolants les plus performants qui soient.

La fin des chaudières gaz, voulue par le gouvernement face au constat de sa dépendance énergétique vis-à-vis de certains pays, et aussi dans un contexte de dérèglement climatique, fait également partie des changements majeurs impulsés par la RE2020. Ces dernières ont peu à peu été remplacées par des PAC Air/Air, entre autres.



[» LIRE LA SUITE](#)

“

**« Les maisons neuves
construites en France sont
parmi les plus performantes
énergétiquement au monde »**

**Julien Serri,
délégué national aux affaires techniques
du Pôle Habitat FFB**



Thermozeil : une nouvelle gamme de mortiers, chapes et agrégats allégés

HIRSCH Isolation, spécialiste de l'isolation pour un habitat durable, propose une nouvelle gamme de mortiers et de chapes prêts à l'emploi, ainsi qu'un agrégat, fabriqués à 100 % à partir de billes de polystyrène expansé recyclées.

Dédiées principalement au marché de la rénovation pour le remplissage, l'allègement et l'isolation des sols, les solutions Thermozeil ont la particularité d'être très légères et très faciles à mettre en œuvre, pour une résistance de haut niveau. Elles permettent de traiter les chantiers les plus exigeants, en termes de surcharges, d'isolation acoustique ou thermique. Compléments de la gamme existante de panneaux isolants pour le sol en polystyrène expansé, les mortiers, chapes et agrégat Thermozeil sont classés A+ pour leur respect de la qualité d'air intérieur.

Développée pour répondre aux besoins des artisans et des entreprises spécialisées en rénovation, la gamme Thermozeil se compose de différentes formulations, variant en densité pour s'adapter aux contraintes de chaque chantier.



>> LIRE LA SUITE



La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020) fixe des normes plus strictes pour les bâtiments en matière de performance énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre. Au cœur de cette transformation, les architectes sont désormais appelés à repenser leur approche, collaborant étroitement avec les bureaux d'études pour analyser le cycle de vie des bâtiments et anticiper les futurs enjeux environnementaux de l'industrie de la construction.

La Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), appliquée depuis le 1er janvier 2022, vise à atteindre trois objectifs : améliorer la performance énergétique des nouvelles constructions, adapter les bâtiments neufs aux futurs défis climatiques, et quantifier les émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie des bâtiments.

Les architectes, qui jouent un rôle central dans l'intégration de la RE2020, doivent

désormais concevoir des bâtiments qui répondent aux normes de performance environnementale, tout en satisfaisant les besoins des occupants et en conservant l'esthétique du futur bâtiment.

« Aujourd'hui tout le monde s'intéresse à la RE2020. C'est une préoccupation centrale de pouvoir répondre à ses objectifs et à son calendrier. Il y a une vraie conscience que déjà cela existe et qu'ensuite il faut s'y attaquer », introduit Vera Matovic, architecte et membre du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France (CROAIF). « Le tout, c'est de savoir concrètement comment faire. Quelles sont ses applications ? », s'interroge-t-elle.

Former les architectes à l'ingénierie de la construction ?

Ainsi, pour sa mise en œuvre, les architectes font souvent appel à des ingénieurs et à des bureaux d'études. Une « *collaboration historique* », selon Vera Matovic, mais qui tend encore à « être renforcée ».

LA RE2020 AU COEUR DE LA RELATION ENTRE ARCHITECTES ET BUREAUX D'ÉTUDES

Pour l'architecte franco-allemand Axel Schoenert, l'accent devrait désormais être mis sur la formation des étudiants à ces nouveaux enjeux. *« Il faut qu'ils apprennent à plus réfléchir à ces sujets-là. Je trouve qu'en France les architectes sont toujours rattachés aux beaux-arts, on les considère comme des artistes. Alors qu'en Allemagne, comme dans d'autres pays d'Europe, les architectes sont également des ingénieurs diplômés. C'est ce qu'il manque ici, je trouve, ce côté plus technique et c'est d'ailleurs pourquoi j'encourage tous les étudiants en architecture à faire un double parcours ».*

De son côté, Johanna Hocquart, responsable d'agence AMO chez Citae, estime que beaucoup d'architectes sont habitués à travailler dans ce mode de fonctionnement, *« malheureusement c'est un mode qui est nécessairement long, et souvent c'est le critère de temps qu'on attribue à la phase d'étude qui est cruciale »*, souligne-t-elle, avant de poursuivre : *« Il y a parfois besoin de s'habituer à un mode de fonctionnement itératif, de se dire que désormais les projets architecturaux doivent passer à la moulinette de tous les bureaux d'études (...) jusqu'à trouver l'équilibre entre toutes les compétences qui sont mises autour de la table ».*

Pour cela, l'entreprise Citae, spécialisée en conseils en développement durable au service des bâtiments, s'attèle à accompagner les architectes dans ce processus de conception bas-carbone.

Souvent missionnée par la maîtrise d'oeuvre ou le maître d'ouvrage, les conseillers interviennent *« avant le dépôt du permis de construire d'abord pour faire une analyse critique des esquisses du projet, puis pour vérifier quelques quelques indicateurs clés, et enfin anticiper les axes d'amélioration pour travailler sur le carbone »*, explique Johanna Hocquart.

L'objectif selon elle : *« que toutes les filières associées à l'objectif de réussir à décarboner la construction se structurent, car avec une intelligence collective on pourrait tous utiliser les bons outils et les bons retours d'expérience ».*

Une collaboration essentielle donc, qu'Axel Schoenert a bien en tête. *« Si un architecte passe du temps sur un projet de conception d'un bâtiment et qu'au moment où il le présente à l'ingénieur, ce dernier lui répond que son projet n'est pas conforme à la RE2020, on perd tous un temps précieux (...) alors je fais toujours en sorte que les Bureaux d'études techniques (BET) et les architectes travaillent ensemble dès l'esquisse, ou en avant-projet sommaire (APS) ».*



« On est déjà en train de réfléchir à l'évolution de la RE2020 et d'ailleurs ce n'est pas étonnant (...) cela demande tellement de temps et il y a tellement d'acteurs qui travaillent sur ces réglementations qu'au moment où elle sort, elle est déjà presque obsolète »

**Vera Matovic,
architecte et conseillère ordinaire
membre du CROAIF**

Soutenir la construction durable



Ecominéro et ses partenaires sont engagés
dans des démarches locales de recyclage,
réemploi et valorisation matière.



La RE2020 tertiaire est arrivée dans un contexte où l'immobilier est sur une pente glissante, amorçant la fin des complexes tertiaires. Pour pouvoir réinventer ces structures, l'architecture réversible est de plus en plus envisagée, dès la conception. Mais quelle place occupe ce principe dans la réglementation ? Réponses.

En vigueur depuis janvier 2022, la RE2020 s'est appliquée progressivement. Le 1er juillet 2022, la nouvelle réglementation de la construction neuve s'est élargie aux bureaux et bâtiments d'enseignement primaire et secondaire.

La réversibilité, une solution à la fin des « grands complexes tertiaires »

La RE2020 sert de calcul et fixe des seuils réglementaires, notamment en termes de besoins bioclimatiques (chauffage, éclairage, rafraîchissement). Mais concernant les bâtiments de bureaux, le

besoin de construction doit être questionné. D'autant qu'avec l'avènement du télétravail, la vacance de bureaux se prononce.

Avec le déploiement du télétravail, la fin des grands complexes tertiaires est amorcée, notamment en Île-de-France, comme le souligne Mohamed Dahrouch, directeur opérationnel de Valoptim, promoteur immobilier expert en architecture réversible : *« Aujourd'hui, à La Défense, les bâtiments ne sont plus adaptés pour faire exclusivement de l'usage de bureaux. Il faut aller vers la mixité, et surtout la mixité des usages »*, nous cite entre autres ce dernier.

Avis partagé avec Patrick Rubin, architecte et co-fondateur de Canal Architecture. *« Jusque dans les années 1960, les immeubles n'avaient pas de destination précise. Vous pouviez habiter et avoir au-dessus de vous des entrepreneurs, en bas une épicerie et dans la cour un atelier artisanal.*

RE2020 TERTIAIRE ET RÉVERSIBILITÉ, DEUX NOTIONS COMPATIBLES ?

Puis, on a affecté les destinations, sous couvert de planification ciblée, il fallait maîtriser le développement des territoires, des villes nouvelles : habitat, bureaux, activités... ».

« Les cités monofonctionnelles ont démontré leurs dysfonctionnements et les conséquences, souvent brutales, de la sectorisation. Les aménageurs et les opérateurs réfléchissent progressivement en termes de mixité, ils engagent désormais des réflexions sur la flexibilité permanente et la mutation rapide des programmes », évoque l'intéressé.

La notion n'est pas inscrite dans la RE2020...

D'où l'intérêt de l'architecture réversible. Pour rappel, la réversibilité est un principe de conception visant à anticiper l'évolution du bâtiment neuf, avant sa construction. Elle permet différentes options : réversibilité partielle - par exemple moitié logement, moitié tertiaire - ou totale - composée soit de logements, soit de bureaux.

Mais cette notion est-elle inscrite dans la RE2020 ? La réversibilité, *« ce n'est pas un objectif en soi, parce que les objectifs de la RE2020, c'est d'être sobre en carbone, de consommer le moins d'énergie possible et puis d'être confortable en hiver et lors des pics de chaleur »,* nous répond Louis Bourru, directeur de projets Bâtiments Bas Carbone Groupe Énergie, Territoires et Bâtiment,

au sein du Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Cela ne signifie pas pour autant que la réversibilité est absente dans les textes. *« Le terme de réversibilité est inscrit dans la convention citoyenne du Climat »,* nous apprend Patrick Rubin de Canal Architecture. Comme évoqué sur Reporterre.net, les participants suggéraient l'examen de la réversibilité au stade du permis de construire ou de démolir, pour rendre ces permis opposables juridiquement. Or, la loi Climat et Résilience, adoptée en juillet 2021, impose une étude sur la réversibilité au stade des travaux.

« La loi ELAN et le permis d'innover qui lui est associé nous ont autorisés à déposer un permis de construire à Bordeaux, obtenu le 3 mai 2023 », mentionne Patrick Rubin.

Plus précisément, c'est la partie II de l'article 88 du texte en vigueur valant pour sept ans, qui instaure depuis 2018 le *« permis d'innover »*.



>> LIRE LA SUITE

“

« Aujourd’hui, à La Défense, les bâtiments ne sont plus adaptés pour faire exclusivement de l’usage de bureaux. Il faut aller vers la mixité, et surtout la mixité des usages »

**Mohamed Dahrouch,
directeur opérationnel de Valoptim**



Isolant Powerdeck+ et photovoltaïque, une solution au décret Tertiaire

Le Décret éco énergie Tertiaire, inscrit, au code de la construction et de l'habitation, l'obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. L'isolation et la production d'énergie par des panneaux photovoltaïques sont deux axes prioritaires pour atteindre cet objectif de sobriété énergétique. Recticel vous en dit plus sur sa solution support d'étanchéité Powerdeck+.

Le Décret éco énergie Tertiaire impose aux locataires et propriétaires des bâtiments tertiaires d'une surface d'exploitation supérieure ou égale à 1000 m², l'obligation une réduction progressive de la consommation énergétique d'au moins :

- 40% dès 2030
- 50% en 2040
- 60% en 2050

Les activités concernées par cette obligation :

- les bâtiments industriels et de bureaux,
- les bâtiments commerciaux,
- les bâtiments logistiques,
- les bâtiments des administrations,
- tous les bâtiments relevant d'une activité économique qui ne relève pas du secteur primaire ou du secteur secondaire.

La légèreté et l'excellente performance thermique font de Powerdeck+ une solution idéale pour l'isolation des toitures des bâtiments commerciaux, industriels et logistiques.



Nous savons tous que la RE2020 a chamboulé certaines habitudes. En effet, c'est à cette réglementation que nous devons, entre autres, le développement de la conception bioclimatique des bâtiments et l'utilisation des matériaux biosourcés faiblement carbonés. Les architectes, conscients de leur rôle important dans la mise en application de la RE2020, font tout leur possible pour trouver le bon équilibre entre la ventilation, le chauffage, l'éclairage et les matériaux. Batiweb a rencontré quelques professionnels qui nous donnent leurs impressions.

Elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores, la RE2020 concerne aussi le secteur du tertiaire. Un grand nombre d'architectes que nous avons rencontrés soutiennent cette réglementation. Ils se soucient de l'optimisation de la conception énergétique du bâti, de la limitation de la consommation d'énergie primaire mais

aussi de l'impact des composants du bâtiment, tout comme les diverses recherches concernant les situations d'inconfort rencontrées en période estivale. Un bon nombre de préoccupations mises en application.

Complexité pour les uns, challenge pour les autres

Le décret de la RE2020 concernant le tertiaire est selon certains architectes « *très prématuré* ». En effet, de nombreuses petites structures ne sont pas préparées et certains architectes ne maîtrisent pas forcément le sujet. Malgré tout, la plupart des professionnels admettent qu'ils devraient en tenir compte et l'appliquer.

Nous avons sollicité les architectes Clémence Saubot et Baptiste Rouit de l'équipe de l'agence SRA architectes établie à Châtillon.

Ils déclarent : « *Pour nous, qui avons l'habitude de réaliser toujours des projets ambitieux et de grande échelle, c'est un défi majeur* ».

QUE PENSENT LES ARCHITECTES DE LA RE2020 APPLIQUÉE AU TERTIAIRE ?

En effet, l'agence réfléchit depuis longtemps sur l'utilisation des enveloppes plus compactes, performantes et qui consomment moins. « Chez SRA, nous avons de la chance et on a été toujours accompagnés, nous remettons en question sans cesse les seuils », soulignent les architectes. Ce qui peut expliquer l'agilité de l'agence pour penser à toutes ces problématiques, et ce, dès la faisabilité d'un projet. Les architectes ajoutent qu'au sein de SRA, ils sont en train de lancer des formations en interne et comme l'agence travaille souvent en partenariat avec des agences d'architecture étrangères, il est nécessaire de maîtriser les dernières réglementations pour pouvoir mieux avancer. « Les agences étrangères sont curieuses de travailler de la sorte en appliquant les nouvelles règles françaises qui ne sont pas en application chez eux », précisent les architectes.

Même son de cloche chez Arte Charpentier, où nous avons rencontré les architectes Raquel Milagres, Carole Azzi et Guillaume Delfesc qui soulignent que l'agence est soucieuse d'appliquer la RE2020 et le décret tertiaire, même si répondre favorablement à ces réglementations n'est pas facile. En effet, au sein de l'agence où règne une très bonne entente, l'échange est instauré entre les collaborateurs pour que tous les projets avancent ensemble dans un esprit collégial et collectif. « Lors de la promulgation de la RE2020 et du décret tertiaire, l'agence a souhaité former tout le monde », précise Raquel Milagres.

De son côté, Thomas Richez, fondateur de Richez & Associés, déclare qu'il s'agit d'un sujet complexe car la notion de « consommation » peut changer selon les comportements des usagers.



Projet prospectif traitant de la thématique du bois et de la modularité - Crédit photo : SRA Architectes

La RE2020 et le rôle de l'architecte

Avec la RE2020 vis-à-vis du tertiaire, les architectes sont directement concernés. Réduire le bilan carbone, étudier la meilleure orientation d'une construction, réfléchir à la forme du bâtiment et à sa compacité, décider de l'étalement d'un édifice, ce sont des questions fondamentales auxquelles il faudrait, selon les architectes de SRA, trouver des réponses adéquates. « Nous nous retrouvons responsables de problématiques que l'on a beaucoup déléguées aux ingénieurs », déclare Baptiste Rouit. En effet, il est permis de se demander si, en présence de toutes ces réglementations qui nécessitent de plus en plus de connaissances techniques, le rôle de l'architecte ne serait pas fondamentalement bousculé ?



>> LIRE LA SUITE



« La RE2020 est compliquée pour les petites structures mais le défi est grand, le métier d'architecte va évoluer. Surtout quand la construction neuve et les matériaux se font rares, c'est passionnant de trouver des alternatives »

SRA Architectes

hellio

akéa
énergies

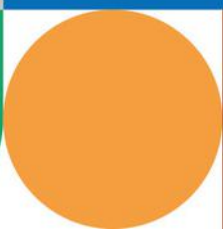
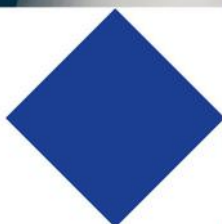
Maîtrisez l'énergie de vos activités

- + Certificats d'Économies d'Énergie
- + Accompagnement décret tertiaire
- + Bureau d'études intégré
- + Monitoring de l'énergie
- + Recherche de subventions

Votre
énergie
a de l'impact
hellio



solutions@hellio.com
hellio.com



Daikin dévoile sa nouvelle pompe à chaleur 3 en 1



Sur Artibat, Julien Tobie, responsable des ventes Négoce chez Daikin France, présente les dernières innovations du fabricant, dont Daikin Multi+, une solution qui combine la production d'eau chaude sanitaire à une pompe à chaleur Air/Air.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Atlantic présente l'évolution de sa gamme Shogun

Le directeur régional Ouest d'Atlantic France, Pierre-Yves Morvan, nous présente les dernières nouveautés de la gamme Shogun, une solution qui associe PAC Air/Air réversible gainable et un système de régulation de la température pièce par pièce.



[>> LIRE LA SUITE](#)

Bétons bas carbone : Edycem revient sur sa démarche Vitaliss



Béatrice Vila, directrice marketing, communication, prescription et digital d'Edycem, revient sur la nouvelle plateforme de valorisation des déchets inertes située à Mérignac (33), et sur Vitaliss, la gamme de bétons à empreinte carbone réduite.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Cermix dévoile sa nouvelle gamme éco-responsable



Vanessa Crenn, directrice marketing de Cermix, revient sur le lancement de la nouvelle gamme éco-responsable, composée de 10 produits qui permettent de réduire de 10 à 24 % les émissions de CO2 par rapport à la gamme classique.



[>> LIRE LA SUITE](#)

Leul Menuiseries dévoile sa dernière innovation



Nicolas Denis, directeur commercial et marketing de Leul Menuiseries nous présente la dernière innovation du fabricant. Il s'agit d'une évolution de sa fenêtre PVC Swingline, qui unit ventilation, confort d'été et protection anti-moustique.

[>> LIRE LA SUITE](#)

Jeld-Wen présente son nouveau bloc-porte dédié aux ERP

À l'occasion du salon Artibat, Frédéric L'Helguen, directeur des ventes chez Jeld-Wen, nous présente le dernier bloc-porte adapté aux établissements de santé et aux écoles.



[>> LIRE LA SUITE](#)



Opérateurs de déchets : rejoignez le 1er réseau « déchets inertes » de France

Un des objectifs de la REP PMCB est de permettre à tout détenteur de déchets inertes de se débarrasser de ses déchets triés. Le défi : offrir à proximité des chantiers de démolition ou de rénovation une solution de dépôt et de traitement des gravats. Vous êtes opérateur de déchet, n'attendez plus ! Rejoignez Ecominéro.

Ecominéro est l'eco-organisme expert de la filière minérale agréé pour la catégorie des déchets inertes dans le cadre de la REP (responsabilité élargie du producteur) sur les produits et matériaux de construction pour le bâtiment (PMCB). Ecominéro permet notamment à tout détenteur de gravats de se débarrasser gratuitement de ses déchets triés.

Le principe

Depuis le 1er mai 2023, tous les producteurs ont l'obligation de payer une éco-contribution sur les produits ou matériaux qu'ils mettent sur le marché. Cette éco-contribution, perçue par l'eco-organisme, finance la gestion des produits et matériaux en fin de vie. L'objectif est que le dépôt de gravats soit gratuit pour le détenteur du déchet, et pour ce faire, l'eco-organisme finance le point de collecte.

Les tarifs de soutien 2023

Le barème proposé par Ecominéro vise à se rapprocher au plus près du fonctionnement réel de la filière. Il tient compte de la dimension locale de la filière en décomposant le territoire en plus de 1000 zones.

Depuis le 1er mai, Ecominéro finance, à hauteur du barème établi, les coûts de la reprise des gravats apportés par les détenteurs de déchets sur les sites affiliés.

[>> LIRE LA SUITE](#)



I ACTUS DU MOIS

Réforme de MaPrimeRénov' : vers des rénovations globales plutôt que par geste

Plus de rénovations globales, revalorisation des barèmes, ouverture des aides au confort d'été, Mon Accompagnateur Rénov'... le gouvernement présentait le 11 octobre les contours de la réforme qui concernera MaPrimeRénov' à compter du 1er janvier 2024. Le point sur les nouveautés.

Le gouvernement a dévoilé le 11 octobre les nouveautés qui seront apportées à MaPrimeRénov' à compter du 1er janvier 2024.

200 000 rénovations globales par an plutôt que des rénovations « par geste »

Parmi les grandes nouveautés : l'éviction des rénovations par geste au profit des rénovations globales pour les passoires énergétiques (étiquettes F et G du DPE). L'objectif étant de parvenir à 200 000 rénovations globales par an

(contre 10 % des logements aidés par MaPrimeRénov' actuellement).

Concrètement, le ministère de la Transition écologique explique qu'il y aura deux cas de figure, ou « parcours » : une rénovation globale d'ampleur pour les passoires énergétiques, incluant des travaux d'isolation, de changement de fenêtres, et/ou de mode de chauffage. Et un deuxième parcours pour les logements mieux isolés, pour passer vers un mode de chauffage plus décarboné (pompe à chaleur, raccordement à un réseau de chaleur...). L'objectif : « *accélérer la dépose des chaudières fioul et gaz* », selon le ministère de la Transition écologique.

NOVADIC | 24



>> LIRE LA SUITE



I ACTUS DU MOIS

Le PLF 2024 mise sur la rénovation énergétique des logements

Présenté le 27 septembre en conseil des ministres, le budget 2024 comprend un volet important sur le logement. Si l'accent est mis sur la rénovation énergétique, la construction neuve serait en revanche « sacrifiée », selon des représentants du secteur, dont la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI).

Le logement est l'un des grands sujets du projet de loi finances (PLF) 2024, présenté le 27 septembre.

Le financement de 203 000 places d'hébergement d'urgence et 400 millions d'euros supplémentaires consacrés à l'enveloppe des aides personnalisées au logement (APL) font partie des quelques mesures dévoilées par le gouvernement.

Mais la plus grande revalorisation budgétaire concerne la rénovation énergétique des logements. « Près de 5 milliards d'euros d'engagement sont prévus en 2024 pour accompagner les Français dans la rénovation de leurs logements, soit une hausse de 1,6 milliard d'euros des engagements », est-il rappelé dans le PLF 2024.

« Cette augmentation considérable viendra soutenir notamment la montée en charge des rénovations performantes aidées et accompagnées par MaPrimeRénov', avec un objectif de 200 000 rénovations dès 2024. S'agissant de la rénovation énergétique des bâtiments de l'État, les moyens supplémentaires attribués augmentent de +0,6 milliard d'euros d'autorisations d'engagement et de +0,3 milliard d'euros en crédits de paiement en 2024 », est-il également mentionné dans le plan budgétaire.



>> LIRE LA SUITE



ACTUS DU MOIS

Emmanuel Macron exclut l'interdiction de chaudières gaz neuves dans l'ancien

Lors d'une interview télévisée ce 24 septembre, le président Emmanuel Macron a évincé l'idée d'une interdiction de nouvelles chaudières gaz dans l'ancien, mais aussi réaffirmé sa volonté de soutenir le développement des pompes à chaleur (PAC), et de parvenir à l'arrêt des deux dernières centrales à charbon en France d'ici 2027.

Le président Emmanuel Macron a déclaré le 24 septembre, à l'occasion d'une interview télévisée sur les chaînes TF1 et France 2, qu'il n'y aurait finalement pas d'interdiction des chaudières gaz.

Pour rappel, en juin, une concertation sur la décarbonation des modes de chauffage était lancée. Parmi les points abordés : l'interdiction progressive d'installation de nouvelles chaudières gaz dans l'ancien, inquiétant notamment les fabricants ou encore l'association

Coénove, qui avait alors appelé à soutenir le développement du biogaz, plutôt que l'interdiction de ces équipements.

Cette dernière peut se rassurer, puisque le président de la République a tranché : « *Je me suis beaucoup posé la question (...) On n'interdira pas (les chaudières gaz, ndlr) (...) parce qu'on ne peut pas laisser nos compatriotes, en particulier dans les zones les plus rurales, sans solution* ».

« Tripler la production » de pompes à chaleur en France

Emmanuel Macron a toutefois souligné qu'il souhaitait voir se développer le soutien aux pompes à chaleur (PAC), « *parce que les pompes à chaleur, c'est intelligent, ça fait des économies d'énergie et ça réduit très fortement les émissions de CO2* », a-t-il argué.



[» LIRE LA SUITE](#)



I ACTUS DU MOIS

Un accord européen conclu pour éliminer les gaz fluorés d'ici 2050

Les États membres et les eurodéputés sont parvenus à un accord pour éradiquer progressivement la commercialisation et la production d'équipements et matériaux contenant des gaz fluorés. Un calendrier a été fixé, ciblant notamment certains systèmes de climatisation et pompes à chaleur dès 2026.

Après les énergies renouvelables, un autre accord arrive dans les dossiers de l'Union européenne (UE) : la réduction des gaz fluorés. Les États membres et les eurodéputés ont conclu, ce 5 octobre, un accord pour accélérer leur interdiction.

Utilisés dans les réfrigérateurs, climatiseurs, voire comme agents gonflants dans des mousses, les gaz fluorés - notamment des hydrofluorocarbures (HFC) - constituent un gaz à effet de serre puissant. Comparé à celui du CO₂,

leur effet de réchauffement peut être jusqu'à 25 000 fois supérieur.

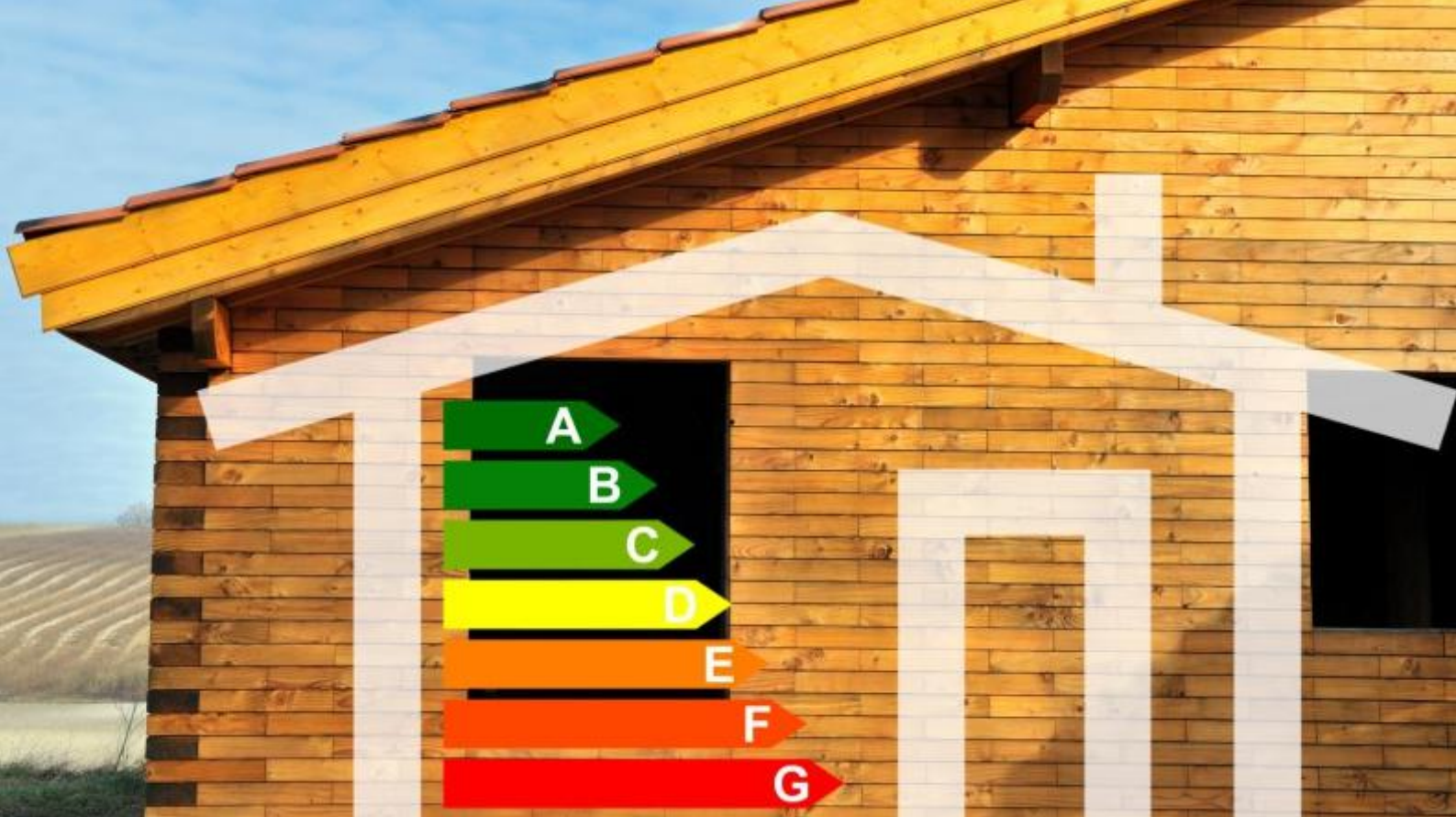
Certains systèmes de rafraîchissement interdits d'ici 2027

Un accord mondial - protocole de Montréal - fixait déjà une élimination progressive des HFC. Les Vingt-Sept, représentés par la présidence espagnole de l'Union européenne, déclinaient ce calendrier, dans le cadre du vaste plan climat européen, de manière à en éradiquer l'usage d'ici 2050.

Un premier échelon concerne l'interdiction totale de mise sur le marché des réfrigérateurs grand public dès 2026, puis de certaines pompes à chaleur (PAC) et systèmes de climatisation en 2027.



>> LIRE LA SUITE



ACTUS DU MOIS

Diagnostic Performance Énergétique (DPE) : Bruno Le Maire ouvre la voie à des modifications

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, a ouvert la porte à une modification du nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE), qui prend désormais en compte les caractéristiques du logement plutôt que ses factures d'énergie. Selon certains, le chauffage électrique et les petites surfaces seraient notamment défavorisées.

Entrée en vigueur depuis le 1er juillet 2021, la réforme du diagnostic de performance énergétique (DPE) avait fait couler beaucoup d'encre. Dans un premier temps décrié par les diagnostiqueurs en raison d'anomalies, le mode de calcul du nouveau DPE avait finalement été corrigé fin 2021.

Un an plus tard, c'était au tour de l'UFC-Que Choisir de déplorer un manque de fiabilité de ce nouveau DPE. Selon une étude menée par Hello Watt, 71 % des DPE n'étaient pas corrects, affichant

un écart entre l'étiquette énergétique et la consommation du logement en kWh/m²/an.

Le spectre de l'interdiction de location

Des erreurs pouvant avoir de grosses répercussions, que ce soit sur le prix de vente, ou encore sur le gel du loyer, puis l'interdiction de location pour les pires passoires thermiques à compter de 2025, dans un contexte où l'on constate déjà actuellement une pénurie de logements sur le marché locatif.

Pour rappel, le 26 septembre, Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, avait évoqué une potentielle révision de ce calendrier d'interdiction, avant de rétropédaler suite à une levée de bouclier au sein de son propre camp, qui avait au contraire appelé à « accélérer ».



[» LIRE LA SUITE](#)



ACTUS DU MOIS

De possibles dérogations à l'interdiction des passoires thermiques ?

Après Bruno Le Maire, c'est au tour d'Agnès Pannier-Runacher de se prononcer sur le report d'interdiction de location des passoires énergétiques. S'il n'est pas question de décaler le calendrier, la ministre de la Transition énergétique évoque de possibles dérogations pour des cas très ciblés, et plus de pragmatisme dans la rénovation énergétique des logements.

Le gouvernement continue de tourner autour du pot concernant les passoires énergétiques. Pour rappel, la loi Climat et Résilience, promulguée en août 2021, prévoit l'interdiction progressive de louer les logements classés le plus bas énergétiquement.

Les propriétaires de logements G ne pourront plus signer ou renouveler un bail avec un locataire dès 2025, suivis par les propriétaires de logements F en 2028, et de logements E en 2034.

Lors d'une interview pour Le Parisien fin septembre, le ministre de l'Économie et des Finances Bruno Le Maire s'est montré « *très favorable* » à une révision du calendrier.

« Je considère que tout ce qui a été décidé avant la hausse des taux d'intérêt mérite d'être regardé à nouveau à l'aune de cette crise. Ce qui était possible lorsque l'argent était disponible devient impossible avec des taux aussi élevés. Il faut être très pragmatique et regarder si on peut décaler les calendriers », a-t-il notamment justifié. Et ce avant de retropédaler le lendemain, assurant qu'il n'était « *pas question de modifier le calendrier* ».

Au tour d'Agnès Pannier Runacher, ministre de la Transition énergétique de s'exprimer sur la question le 6 octobre.



[» LIRE LA SUITE](#)



ACTUS DU MOIS

Le prêt à taux zéro va être augmenté et étendu jusqu'à fin 2024

Le ministre de l'Économie a annoncé une série de mesures visant à soutenir l'accès à la propriété. Parmi elles : l'augmentation du prêt à taux zéro (PTZ) à un maximum de 100 000 euros, sa prolongation jusqu'en 2024, et un élargissement du dispositif pour inclure davantage de ménages et de villes. De son côté, le président de la FFB, déplore un « effet d'annonce ».

Conscient des difficultés rencontrées par de nombreuses familles pour accéder à un crédit immobilier, le gouvernement a pris la décision de prolonger le Prêt à Taux Zéro (PTZ) jusqu'en 2024. « Nous voulons que le plus grand nombre possible de ménages aient accès à un crédit immobilier alors que cela devient extraordinairement difficile avec l'augmentation des taux » d'intérêt liée à l'inflation, a justifié le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire.

En effet, la France a assisté à une diminution significative des crédits immobiliers, passant de 20 milliards d'euros par mois à seulement 10 milliards.

Le PTZ élargi aux classes moyennes

Parmi les principales modifications apportées au PTZ, on note l'augmentation du montant maximum du prêt, qui passe de 80 000 euros à 100 000 euros. De plus, la part du PTZ, par rapport à d'autres prêts souscrits auprès des banques, sera augmentée pour les ménages modestes, passant de 40 % à 50 %.

Par ailleurs, « les classes moyennes y seront éligibles », alors qu'actuellement les personnes gagnant entre 2 500 € et 4 000 € euros n'y ont pas droit. « Cela fait six millions de personnes éligibles en plus », selon le ministre.



[» LIRE LA SUITE](#)



I ACTUS DU MOIS

154 communes reclassées en « zone tendue » pour lutter contre le mal-logement

Face à la crise du logement qui sévit dans le pays depuis de nombreux mois maintenant, le gouvernement vient d'annoncer le classement en « zone tendue » de 154 communes particulièrement affectées. Une mesure qui doit permettre à davantage de ménages de se loger dans ces villes.

Patrice Vergriete, Bruno Le Maire, Christophe Béchu et Thomas Cazenave viennent de signer un arrêté autorisant le reclassement, à effet immédiat, « de plus de 200 communes » au titre de zonage ABC, dont 154 intègrent la zone tendue (A ou B1) alors qu'elles étaient précédemment classées en zone B2 ou C.

Ces villes, principalement situées sur la façade atlantique ou dans les régions montagneuses du pays, sont « confrontés depuis plusieurs années à une augmentation rapide des prix de vente et de loyers mesurés par les indicateurs de suivi mis en place », soulignent les ministres.

Parmi les communes fraîchement classées en « zone tendue », on retrouve notamment Arras, au nord, mais aussi Cholet, Le Mans, Troyes, Gap, ou encore Colmar. Beaucoup de ces villes se situent également sur le littoral, comme Brest, Cabourg, Lorient, Vannes, ou encore Lacanau.

Un reclassement aux objectifs divers

Ce reclassement doit concerner 4,5 millions d'habitants et vise à « soutenir la production de logements neufs sur ces territoires (...), offrir plus de logements locatifs intermédiaires (LLI), et faire bénéficier les nouveaux acquéreurs du prêt à taux zéro (PTZ) à compter de 2024 », selon le gouvernement.



>> LIRE LA SUITE



I ACTUS DU MOIS

Patrice Vergriete admet un rythme trop faible de production de HLM

Le ministre chargé du Logement a anticipé l'autorisation d'environ 85 000 nouveaux logements sociaux en 2023. Patrice Vergriete le concède toutefois, ce nombre est bien insuffisant pour résorber la crise du logement, qui touche le pays depuis de nombreux mois maintenant.

Pour la quatrième année consécutive, ce sont moins de 100 000 nouveaux logements sociaux qui ont et qui vont être autorisés en France métropolitaine. En termes de production de HLM, 2023 va être pire que 2022, qui était déjà une très mauvaise année, comme l'a souligné Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH).

Un pronostic inquiétant qui fait écho aux déclarations du ministre du Logement, Patrice Vergriete : « *Nous aurons un nombre d'agrément*

de logements sociaux qui devrait tourner autour de 85 000 », a-t-il déclaré à la veille de l'ouverture du congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), la principale confédération de bailleurs sociaux. Le successeur d'Olivier Klein admet par ailleurs que ce « nombre d'agrément n'est pas suffisant à l'échelle nationale ». Patrice Vergriete reste cependant prudent, et se refuse à définir immédiatement un objectif chiffré de production.

L'objectif précédent avait été fixé en 2021 par la ministre d'alors, Emmanuelle Wargon. Celle-ci visait 250 000 nouveaux logements en deux ans. Un objectif bien loin d'avoir été atteint, puisque moins de 100 000 autorisations par an avaient été délivrées en 2021 et 2022.

NOVADIC | 24



>> LIRE LA SUITE



I ACTUS DU MOIS

L'ancien Premier ministre Édouard Philippe alerte sur la crise du logement

L'ancien Premier ministre Édouard Philippe a alerté le 30 septembre sur les conséquences de la pénurie de logements, évoquant une « bombe sociale » et « urbaine ». Il est notamment revenu sur l'interdiction de location des passoires énergétiques, la nécessaire régulation d'Airbnb, ou encore sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) des sols.

À l'occasion de l'Université de rentrée du MoDem, qui s'est tenue ce week-end à Guidel (Morbihan), Édouard Philippe (parti « Horizons ») est revenu sur la crise du logement, qui impacte le quotidien des Français. L'ancien Premier ministre a notamment pointé trois « crises » : celle de la construction neuve, de la demande, et de l'offre locative.

Selon lui, il faudrait globalement « *changer la logique de la politique du logement* », qui coûte près de 40 milliards d'euros par an à l'État.

Interdictions de location, Airbnb, ZAN... L'ancien Premier ministre donne son avis

Comme la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), Édouard Philippe a émis des doutes concernant l'interdiction de location des passoires thermiques, risquant d'aggraver encore la pénurie de logements sur le marché locatif.

« Sortir du marché de la location les appartements classés en G (en 2025, ndlr), c'est mécaniquement réduire l'offre locative pour les plus modestes ». « Une impasse », a-t-il estimé. Et d'ajouter : « Il faut déstresser le marché locatif sans rien céder à l'ambition écologique qui est la nôtre, qui est absolument impérative. Mais nous ne pouvons pas voir ce sujet qui arrive vite : 2025, c'est demain ».



>> LIRE LA SUITE



Au T3 2023, l'activité des artisans du bâtiment a bel et bien reculé

Dans sa conjoncture du troisième trimestre 2023, la Capeb confirme le repli d'activité pour les entreprises artisanales du bâtiment, notamment dans la construction neuve, tandis que l'entretien-amélioration se porte toujours bien. Gare cependant aux décisions des pouvoirs publics, notamment en matière d'aides à la rénovation énergétique, qui peuvent entraîner « une contre-performance majeure », selon Jean-Christophe Repon.

Des chiffres « à la hauteur malheureusement des prévisions que l'on avait évaluées lors de notre dernier point presse ». Voilà ce qu'a annoncé Jean-Christophe Repon, président de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb), lors d'un point presse, avant la présentation des chiffres du 3ème trimestre, ce jeudi 19 octobre.

« C'est sans surprise que l'on voit à nouveau l'activité de l'artisanat du bâtiment reculer », poursuit-il. Le volume d'activité décroît

effectivement de 1 %. Et ce davantage parmi les entreprises de moins de 10 salariés (-1 % par rapport au 3ème trimestre 2022) que pour les structures de 10 à 20 salariés (-0,5 %).

« Les entreprises d'aménagement-décoration-plâtrerie et de couverture-plomberie-chauffage résistent relativement mieux que les autres corps de métiers, leur volume d'activité au 3e trimestre 2023 ne reculant que de 0,5 % par rapport au 3ème trimestre 2022 », est-il écrit dans la conjoncture de la Capeb.

Sans surprise non plus, le ralentissement est plus marqué dans la région Auvergne Rhône-Alpes (-2 points), talonné par le Grand-Est (-1,5 points) et la zone PACA-Corse (-1,5 points). En Île-de-France et dans les Hauts-de-France, le repli est en revanche moins marqué, passant de -1 % à -0,5 %.



Les mises en chantier atteignent leur plus bas niveau depuis 10 ans

La chute se poursuit pour les permis de construire et les mises en chantier à fin août. Sur un an, la baisse respective est de -27,9 % et de -16,1 %, avec des chiffres qui atteignent les plus bas records depuis 2014 pour les mises en chantier.

Entre septembre 2022 et août 2023, le nombre de permis de construire délivrés a chuté de 27,9 %, représentant 147 000 permis en moins, pour un total de 379 900 permis sur un an.

Dans le détail, les permis de construire pour des logements individuels purs ont été le plus impactés, avec -31,9 %, suivis par les logements individuels groupés (-28,5 %), les logements collectifs ordinaires (-27,3 %), et les logements en résidence (-19,2 %).

Les mises en chantier au plus mal

Parallèlement, le nombre de mises en chantier n'a jamais été aussi bas depuis le lancement des statistiques en 2014, avec seulement 319 500 logements commencés

sur un an, soit 61 600 (-16,1 %) de moins que pendant les 12 mois précédents.

Là encore, les logements individuels purs ont le plus souffert, avec -22,6 %, devant les logements en résidence (-15,4 %), les logements collectifs ordinaires (-12,6 %), et les logements individuels groupés (-11,4 %).

Seule éclaircie : au mois d'août les permis de construire augmentent légèrement de +4 % par rapport à juillet. Tel n'est pas le cas pour les mises en chantier, qui chutent de -17 %, soit le niveau le plus faible depuis avril 2020 (durant le confinement). Le nombre de chantiers commencés en août serait par ailleurs inférieur de 37 % à la moyenne des 12 mois précédant la crise sanitaire.



Crise du logement neuf : la région Île-de-France ne fait pas exception

La Fédération Française du Bâtiment (FFB) Grand Paris Île-de-France présentait le 3 octobre sa conjoncture pour le deuxième trimestre 2023. Sans surprise, les chiffres du logement neuf sont mauvais, mais toutefois légèrement moins pires que la moyenne nationale. L'activité entretien-rénovation en IDF se révèle en revanche être la moins bonne à l'échelle de la France entière.

Lors de la conférence de presse, Édouard Durier, vice-président en charge des Affaires économiques de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) Grand Paris Île-de-France, a d'emblée prévenu que les résultats étaient encore plus inquiétants qu'au trimestre précédent.

« La crise du logement n'a désormais plus rien d'une supposition (...) Nous craignons une année 2024 extrêmement compliquée », a-t-il annoncé.

« En Île-de-France, le manque de logements neufs est une réalité depuis plus de 10 ans. Faute d'autorisations nécessaires et à cause des prix du foncier, les entreprises n'ont tout simplement pas la possibilité de répondre aux besoins des Franciliens », a-t-il ajouté. Et de rappeler : « 70 000 logements doivent être construits par an, or, depuis 10 ans, la moyenne est de 30 000 logements ».

De mauvais résultats en IDF, mais meilleurs que la moyenne nationale

À fin mai sur 12 mois, la baisse est toutefois légèrement plus contenue en IDF que pour la moyenne nationale, avec -14,6 % pour les permis de construire, contre -22,8 % au niveau national.

Même tendance côté mises en chantier, avec -9,4 % en IDF, contre -13,2 % sur l'ensemble de la France.



La production de crédits immobiliers au plus bas depuis 2016

Avec l'inflation et la remontée des taux d'intérêt, la production des crédits immobiliers a atteint son plus bas niveau depuis mars 2016, indique la Banque de France. Le montant total des nouveaux crédits est repassé sous la barre des 10 milliards d'euros en août, alors qu'il dépassait les 20 milliards d'euros en mai 2022.

Alors que les taux d'intérêt ont nettement remonté, la production de crédits immobiliers aurait retrouvé son plus bas niveau depuis 7 ans, selon la Banque de France.

Au mois d'août, le montant total des nouveaux crédits est repassé sous la barre des 10 milliards d'euros, alors qu'il dépassait les 20 milliards d'euros en octobre 2022, mai, juin et juillet 2021, ou encore en avril et mai 2022.

Des taux d'intérêt à près de 4 %

Depuis, le vent a tourné, avec l'inflation et la remontée des taux d'intérêt. La moyenne de ces derniers a été multipliée par 3 et demi en

seulement 18 mois, avec un taux moyen attendu à 3,81 % en septembre.

Cette hausse des taux s'explique notamment par la politique des banques pour faire face à l'inflation et conserver leurs marges. Parallèlement, on observe un certain attentisme de la part des acquéreurs, qui attendent désormais une baisse des prix immobiliers. Un scénario réaliste si l'on en croit les dernières prévisions dévoilées par la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM). Cette dernière estime que la baisse des prix devrait avoisiner les -4 % sur l'ensemble de l'année 2023, et la baisse des transactions chuter de 20 %.

Le 26 septembre dernier, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) a toutefois décidé de conserver les mêmes règles d'octroi de crédits immobiliers, estimant qu'un assouplissement ne résoudrait pas les difficultés du marché.



[» LIRE LA SUITE](#)



Un marché de la pompe à chaleur en demi-teinte

Mardi 11 octobre, l'association professionnelle du chauffage et de la climatisation PAC&CLIM'Info, a publié les résultats de son enquête, réalisée en septembre 2023, sur le marché des pompes à chaleur français.

Sur le marché résidentiel, les chiffres de l'enquête PAC&CLIM'Info montrent que les ventes des pompes à chaleur air/air sont en croissance de 25 % sur la période janvier-août 2023 par rapport à 2022, avec 717 000 unités extérieures vendues.

Une croissance qui s'explique en partie par « *un rattrapage sur 2022 qui était en recul de 8 %* » selon l'association, qui constate également que depuis plusieurs années, le poids des ventes du 1er quadrimestre par rapport aux ventes annuelles est « *de plus en plus important* » que ce soit « *par nécessité de baisser leur facture énergétique ou par peur de coupure d'énergie* ».

Une appréhension pour beaucoup de Français qui s'orientent « *plus fréquemment* » vers des solutions de chauffage plus économique et

écologique, notamment « *en rénovation de maisons tout électrique* », soulignent les membres de l'association lors d'une conférence de presse.

Emmanuel Macron avait d'ailleurs déclaré vouloir tripler la production de pompes à chaleur d'ici à 2027 pour arriver à produire un million de pompes à chaleur, mais d'après les professionnels de la filière, « *ce n'est pas réaliste industriellement, en tout cas pas dans ce délai-là* ».

La conjoncture économique pèse sur la PAC air/eau

La part des PAC air/air multisplits montre un dynamisme par rapport au monosplits, gagnant 2 points par rapport à 2022. « *On peut retenir que dorénavant près d'un tiers des matériels est de type multisplits* », commentent-ils.



[» LIRE LA SUITE](#)

Une « parenthèse positive » pour les matériaux de construction cet été

Comme un souffle d'air frais en cette période de crise, les matériaux de construction ont connu une « parenthèse positive » en août dernier. Mais si la production de granulats progresse en août, elle reste en dessous des niveaux d'il y a un an. D'autant qu'elle est tirée vers le bas par la demande de granulats, déjà en berne.

Pour fin mai, l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction (Unicem) annonçait l'inexorable déclin de l'activité des matériaux de construction.

« La crise du secteur du bâtiment se profile avec de plus en plus de certitude au fil des mois », réaffirme l'union dans sa dernière note de conjoncture, pointant du doigt la chute continue des ventes de logements, mais aussi celle des permis de construire et des mises en chantier, « et par conséquent, celui de la demande de matériaux ! », souligne l'Unicem.

« Cependant, tous les facteurs qui ont fomenté cette crise (hausse des coûts de la construction, des prix immobiliers et des taux d'intérêt, baisse du pouvoir d'achat des ménages et durcissement des conditions d'octroi du crédit) sont désormais en phase de modération », note l'organisation.

Mieux encore, l'union remarque une « parenthèse positive » pour les matériaux de construction, cet été.

La production de granulats progresse en août, mais reste en dessous des niveaux d'il y a un an

Selon l'enquête mensuelle, la production de granulats a augmenté de 3,7 % par rapport à juillet (données CVS-CJO). Des chiffres à nuancer toutefois, car le volume de production est de 3,1 % inférieur à celui observé un an auparavant.



Immobilier en IDF : les bureaux reprennent du terrain, l'investissement chute

Malgré le contexte économique et financier peu porteur, les entreprises se sont montrées plus actives sur le plan immobilier au cours du dernier trimestre. Un total de 485 000 mètres carrés d'espaces commerciaux ont été commercialisés en Île-de-France. Un chiffre néanmoins en recul de 12 % par rapport à l'année précédente.

Au T3 2023, le marché immobilier francilien a été marqué par des transactions de grande envergure, notamment 17 signatures totalisant près de 164 000 mètres carrés, selon la dernière conjoncture de JLL, société de conseil en immobilier d'entreprise et de gestion d'investissements immobiliers.

Ce trimestre, ce sont les secteurs traditionnels tels que les cabinets d'avocats, les banques, les assurances, et les médias qui ont animé le marché. Cependant, malgré 40 transactions totalisant 419 300 mètres carrés depuis le début de l'année, ce segment de surface est toujours en-dessous de la moyenne, en raison des changements en faveur du télétravail.

Le segment des petites et moyennes surfaces (moins de 1 000 mètres carrés) a connu une baisse un peu plus importante (-11 %), mais se rapproche de sa moyenne de long terme.

En revanche, pour les surfaces intermédiaires (1 000 - 5 000 mètres carrés), les baisses sont plus prononcées, de -18 % et -10 % respectivement.

Le marché immobilier ressent le manque d'offre

Avec un taux de vacance inférieur à 4 %, le marché immobilier parisien commence à ressentir le manque d'offre, entraînant une baisse d'activité plus marquée par rapport à la moyenne régionale (-19 % vs -11 % en un an). La demande reste forte, notamment dans les arrondissements centraux. À l'exception de Paris 5/6/7, qui enregistre une hausse d'activité de 44 % en un an.

Une page se tourne pour le Palais des Congrès de Royan

À Royan, ce sont les deux agences d'architectures, l'Atelier Ferret Architectures et Chatillon Architectes, qui ont uni leurs forces pour un projet des plus délicats : la réhabilitation du Palais des Congrès. Un bâtiment emblématique, témoin d'une époque, nécessitant un remaniement complet. Après un travail de longue haleine à la fois minutieux et ordonné, les lieux sont ressuscités.

Il a fallu quatre ans pour que le Palais des Congrès de Royan retrouve son lustre d'autrefois.

Il s'agit non seulement d'une réhabilitation, mais aussi d'une restitution menées en tandem par l'Atelier Ferret Architectures et Chatillon Architectes. Le but : retrouver la richesse architecturale du bâtiment - endommagé par plusieurs interventions depuis sa construction - et retrouver sa vocation programmatique, tout en mettant l'ensemble aux normes actuelles de sécurité, d'accessibilité et de confort.

Une opération méticuleuse pour un programme de restructuration comprenant l'installation en rez-de-mer d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).



Quand les architectes évoquent la rénovation énergétique

Décarboner l'immobilier et augmenter sa résilience face aux défis climatiques est l'un des enjeux actuels qui mènent vers une architecture durable. Plus de deux-tiers du parc immobilier de 2050 existe déjà, et il est probablement temps pour les pouvoirs publics, les acteurs de l'immobilier et les divers professionnels du bâtiment d'intensifier les efforts pour améliorer le bâti et le rendre vertueux. Que pensent les architectes de la rénovation énergétique ? Quels outils possèdent-ils ? Quels travaux mènent-ils ? Batiweb est parti à la rencontre de plusieurs professionnels qui nous ont donné leurs avis.

Pour réduire l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie d'un bâtiment, divers procédés peuvent être utilisés dont la limitation des démolitions, un aménagement intérieur économe, mais aussi le recours au recyclage. De même, l'utilisation de matériaux de construction à faible teneur en carbone, biosourcés et géosourcés font partie des alternatives conduisant vers la durabilité. Les rénovations constituent l'une des clés de voûte d'une architecture vertueuse. C'est pourquoi la collaboration étroite entre les pouvoirs publics et le secteur privé est indispensable.



Rénovation et extension en vue pour l'aquarium Océanopolis de Brest

La directrice de l'aquarium Océanopolis de Brest (29) a annoncé un vaste projet de rénovation et d'extension de l'établissement touristique, visant notamment la construction d'un bâtiment d'accueil, et la rénovation de deux « pavillons ». L'objectif : stabiliser la fréquentation autour de 450 000 visiteurs par an.

Le centre Océanopolis de Brest va entamer sa mue jusqu'en 2025, a annoncé la directrice de l'établissement. Créé en 1990, cet aquarium est aujourd'hui devenu le premier équipement touristique payant de Bretagne. Sur le seul été 2023, l'établissement a recensé 197 000 visiteurs.

« *L'objectif de ce projet, c'est de faire venir et revenir et de stabiliser notre fréquentation à un niveau de 450 000 visiteurs par an* », a expliqué Nathalie Péron-Lecorps, sa directrice.

Le projet de rénovation et d'extension prévoit la construction d'un bâtiment d'accueil avec boutique en ossature bois, toiture végétalisée, panneaux photovoltaïques, et récupération des eaux de pluie pour les toilettes. Un nouvel espace dédié aux enfants sera également créé pour proposer 15 dispositifs de médiation ludiques et pédagogiques autour de cinq thématiques.



[» LIRE LA SUITE](#)

La Défense : le quartier va accueillir deux immeubles en bois en 2027

Deux immeubles en bois sont en construction en lisière du quartier de La Défense. Attendus pour 2027, ces deux immeubles abriteront 220 logements, ainsi que de nombreux commerces et services. L'établissement public gérant le quartier d'affaires a indiqué que ces réalisations s'inscrivaient dans une logique d'ouverture vers l'extérieur du quartier de la Défense.

Nouvelle étape dans la mutation du quartier de La Défense, qui ne souhaite plus être associé uniquement aux bureaux.

Le plus grand quartier d'affaires d'Europe va accueillir deux immeubles en bois à horizon 2027. Ils abriteront 220 logements en « *coliving* », forme de colocation avec services en vogue chez les investisseurs immobiliers, qui cible essentiellement de jeunes actifs ou des étudiants qui en ont les moyens.

Les deux immeubles de 45 et 39 mètres de haut seront reliés par un socle qui abritera de nombreuses boutiques et autres services. Le site de Segoffin, situé sur la commune de Courbevoie, accueillera ces tours réalisées par une filiale du promoteur Altarea et le groupe GA Smart Building.



[>> LIRE LA SUITE](#)

VOS OBJECTIFS AU COEUR
DE NOS SOLUTIONS

batiweb

COMMUNIQUEZ AVEC BATIWEB

- GÉNÉRER DES LEADS
- CRÉER DU TRAFIC VERS VOTRE SITE INTERNET
- AUGMENTER VOTRE NOTORIÉTÉ TRAITEMENT DE TOUS VOS LEADS AVEC UN SERVICE CLIENT DÉDIÉ
- CRÉATION DE CONTENU

CONTACTEZ-NOUS

- 650 000 visites mensuelles
- 325 000 abonnés



www.batiweb.com



Rachel CHERMAIN

Directrice de l'Alliance HQE-GBC

Rachel Chermain, nouvelle directrice de l'Alliance HQE-GBC

L'Alliance HQE-GBC annonce avoir nommé sa nouvelle directrice. Il s'agit de Rachel Chermain, ayant travaillé pendant 10 ans en tant que responsable développement chez Inoha, et près de 5 ans en tant que secrétaire générale de la FNAS.

 >> LIRE LA SUITE



Isabel TALAIA

Présidente de la FFB Artisans

Isabel Talaia nommée présidente de la FFB Artisans

Isabel Talaia est élue nouvelle présidente de la FFB Artisans. L'inflation et les pénuries de main-d'œuvre mettent à mal les entrepreneurs artisans du Bâtiment. Pour faire face à ces problématiques, ces derniers vont désormais pouvoir compter sur l'énergie et la détermination de Madame Talaia.

 >> LIRE LA SUITE



Xavier BARTH

Président de l'UNICEM Île-de-France

Xavier Barth devient le nouveau président de l'UNICEM Île-de-France

Le nouveau président de l'UNICEM Île-de-France s'appelle Xavier Barth. Élu à l'unanimité à l'occasion de l'Assemblée générale qui s'est déroulée fin septembre, M. Barth occupera durant trois ans ses nouvelles fonctions.

 >> LIRE LA SUITE



Johan DEBURCHGRAVE

PDG de Vandersanden

Vandersanden nomme son nouveau PDG

Le 1er janvier 2024, Johan Deburchgrave prendra les rênes de l'entreprise Vandersanden, fabricant européen de briques et de pavés. Il succédera ainsi à Rudi Peeters.



>> LIRE LA SUITE



Jan VERGOTE

PDG de Recticel

Recticel nomme Jan Vergote à la tête de l'entreprise

Le 1er septembre dernier, Jan Vergote a pris les rênes de Recticel, en tant que nouveau président-directeur général du spécialiste de l'isolation.



>> LIRE LA SUITE



Jérôme AUDAIS

Directeur zone France-Belgique-Luxembourg Koné

Koné : Jérôme Audais nommé à la tête de la zone France-Belgique-Luxembourg

Koné, fabricant mondial d'ascenseurs, d'élévateurs et de portes automatiques, annonce la nomination de Jérôme Audais au poste de directeur général de la zone France-Belgique-Luxembourg.



>> LIRE LA SUITE



Michèle LANDOIS

Directrice Générale Travaux du groupe Lorillard

Lorillard Bâtiment nomme sa nouvelle directrice générale pour sa branche travaux

Lorillard Bâtiment annonce l'arrivée de Michèle Landois au poste de directrice générale déléguée Travaux au sein du groupe Lorillard. Cette nomination résonne comme un symbole fort des ambitions de croissance de l'entité, qui désire apporter une nouvelle énergie à l'entreprise.

 >> LIRE LA SUITE



Frédéric MUSSELIN

Directeur Marketing & Communication de K.Line

K.Line nomme son nouveau directeur marketing & communication

Le fabricant français de fenêtres K.Line annonce la nomination de Frédéric Musselin en tant que nouveau directeur marketing et communication, succédant ainsi à Jean-Pierre Liebot et Didier Viaud.

 >> LIRE LA SUITE



Stefan METCALFE

Directeur Commercial d'Acova

Stefan Metcalfe est nommé nouveau directeur commercial d'Acova

L'entreprise Acova, qui commercialise en France des radiateurs et radiateurs sèche-serviettes décoratifs, vient de nommer Stefan Metcalfe comme nouveau directeur commercial.

 >> LIRE LA SUITE



RSOFT : allégez votre bilan carbone

Découvrez notre offre de produits et systèmes Rsoft bas carbone ! Conçue pour répondre aux exigences de la RE2020, elle a pour ambition de diminuer l'empreinte environnementale des constructions neuves. L'un de nos enjeux prioritaires est de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Predal-Seacoustic : la dalle acoustique bas carbone

La Predal Seacoustic est un système de plancher mixte bois-béton qui, avec seulement 20,2 kg de CO²/m² (plancher fini + faux plafond) permet de répondre aux normes acoustiques des logements et à la réduction de l'impact carbone.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Thermoslate Patrimoine : Capteur solaire en ardoise naturelle

La gamme de panneaux solaires thermiques THERMOSLATE permet d'intégrer un capteur complètement invisible sur tout type de couverture ou façade en ardoise naturelle.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Prémur de KP1 : procédé de mur à coffrage intégré

Procédé de mur à coffrage intégré constitué de deux parois préfabriquées en béton armé, reliées entre elles par des raidisseurs. Disponible en différentes épaisseurs et dimensions, il est fabriqué sur mesure pour votre chantier.

[>> LIRE LA SUITE](#)



webertherm XM fibre de bois : système ITE biosourcé

Découvrez notre nouveau système ITE biosourcé pour supports maçonnés et constructions bois, associant des panneaux en fibre de bois à un enduit minéral à la chaux aérienne pour un large choix de finitions.

[>> LIRE LA SUITE](#)



VEKASLIDE Hi-5 : le coulissant PVC innovant. Créez de l'espace !

Design et contemporain, VEKASLIDE Hi-5 combine performances, grand clair de vitrage et confort. Son caractère innovant permet un effort de manoeuvre minime pour un confort d'utilisation inégalé.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Le béton et la façade : une complicité en plein essor

Jamais le béton n'a été autant plébiscité ni autant valorisé en façade. Aujourd'hui les évolutions et innovations techniques élargissent le champ des possibles : textures, couleurs, matriçage, formes complexes...

[>> LIRE LA SUITE](#)



Frénéhard Pliage, vos pliages sur mesure !

Pour habiller et protéger vos extérieurs, nous vous proposons une gamme d'accessoires pliés selon les besoins de votre chantier et à la couleur de votre choix. Notre gamme s'appuie sur plus de 40 profils configurables.

[>> LIRE LA SUITE](#)



EDIL-Voutain + CI : entrevous ingénieux

Efficace mais surtout très fonctionnel, EDIL-Voutain +CI intègre un correcteur de pont thermique sécable (UP < 0,27) en sous face. Conçu en polystyrène (PSE), ce rupteur se casse facilement à la main.

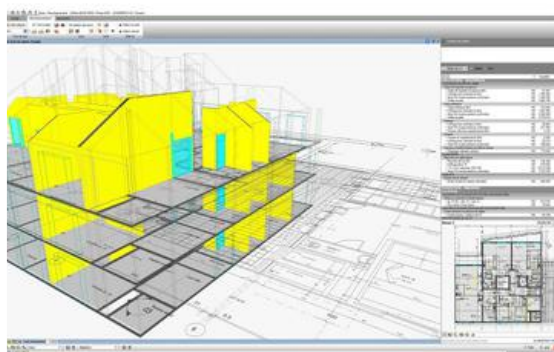
[>> LIRE LA SUITE](#)



+ECO TAMPON 500 L : réservoir de stockage d'eau chaude sanitaire multi-énergies

Le +ECO TAMPON 500 L est un réservoir de stockage d'eau chaude sanitaire équipé de deux buses de visite de DN200. Il complète la gamme existante de 750 à 3000 litres. 2 versions : A.T.L (Acier Thermo Laqué) ou inox 316 L.

[>> LIRE LA SUITE](#)



Graphic-Pack : module graphique 3D

Le Graphic-Pack prend en charge et optimise, à partir de la modélisation du projet, le calcul et la gestion des métrés, DPGF, DQE et CCTP correspondants. Cette solution logiciel graphique 3D est basée sur notre moteur 2D/3D exclusivement développé pour la gestion des pièces écrites (depuis 1996 ...).

[>> LIRE LA SUITE](#)



Plaquette de parement en terre cuite émail Couleur

Les plaquettes en terre cuite émaillée sont utilisées pour le parement de façade et l'habillage intérieur. La gamme Email Couleur propose un éventail de 31 couleurs, ainsi que des éléments droits ou d'angle de 1,2cm.

[>> LIRE LA SUITE](#)



PACK VISIBILITÉ

Développez votre visibilité et vos avis clients pour signer + de chantiers

OFFRE DE BIENVENUE

199 € HT* /mois
au lieu de 249€ HT/mois

En savoir +

NOUVEAU



PACK PERFORMANCE

Développez votre chiffre d'affaires et gagnez du temps dans votre prospection commerciale !

289 € HT /mois

En savoir +



Offres sans engagement



jusqu'à
4 RDV clients OFFERTS



-20%

Offre de bienvenue

199€ HT/mois*
au lieu de 249€ HT/mois*

Incluant jusqu'à
4 rendez-vous OFFERTS

Offre sans engagement

Pack Visibilité



Création / Mise à jour de votre fiche Google My Business



Diffusion de vos informations sur les annuaires et plateformes locales



Collecte d'avis clients



Modèles de réponses aux avis



Mesurer le succès de votre visibilité en ligne



Jusqu'à 4 rendez-vous OFFERTS / mois

J'en profite

Pour toute souscription jusqu'au 31/07/23. Offre non cumulable - Promotion valable jusqu'au 30/06/2024